

POLITIQUE QUALITE

La mission de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed) est de garantir l'accès de la population béninoise à des produits de santé de qualité, sûrs et efficaces à travers la mise en œuvre des différentes fonctions réglementaires pharmaceutiques. **Notre vision** est d'être un centre d'excellence de la réglementation pharmaceutique. Pour ce faire, notre politique se définit comme suit :

Assurer **la maturité** complète des différentes fonctions réglementaires pharmaceutiques pour satisfaire aux exigences de toutes les parties prenantes.

Promouvoir **la performance** à travers la mise en place et le suivi des indicateurs spécifiques liés aux différentes activités de notre structure.

Promouvoir **la transparence** et la communication de nos outils de gouvernance et de nos décisions.

Pour atteindre ses objectifs, l'ABMed s'appuie sur des valeurs telles que **l'intégrité, la responsabilité et l'impartialité.**

La sensibilité et l'étendue de nos activités nécessitent une maîtrise parfaite de notre organisation et de nos pratiques. Ainsi, nous nous sommes engagés à nous conformer aux exigences des normes internationales de management de la qualité **ISO 9001, ISO 17020** et à celles de l'Organisation Mondiale de la Santé relatives à la réglementation pharmaceutique.

Pour mener à bien cette politique, le Directeur Général compte sur l'implication de tout le personnel de l'Agence. Par ailleurs, la Direction Générale s'engage à fournir les ressources nécessaires et à soutenir toutes les actions et initiatives contribuant à la mise en place puis à l'amélioration continue du système de management de la qualité.

Fait à Cotonou, le 06/10/ 2025